





restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Préfecture de l'ISERE
Pour Copie Certifiée Conforme

arrêté en date de 25 OCT. 2004

Commune du SAPPEY-EN-CHARTREUSE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

NATURELS PREVISIBLES

approuvé par Arrêté Préfectoral du 01/02/01

Révision pour les risques de crues des torrents et des rivières torrentielles

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions**
- Zones de projet possible sous maîtrise collective**
- Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

M, m : marécages
I', i' : inondation de plaine en pied de versant
T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
V, v : ruissellement sur versant
G, g (x) : glissements de terrain
P, p : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

----- Limite de la zone d'étude

----- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000

Réalisation : RTM38	Etabli le : juin 1999	Echelle : 1/10000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le : juin 2004	